

# CONVOCATION

*L'an deux mil vingt-cinq le 4 mars, Nous Alain ROCHEREAU, Maire avons convoqué le Conseil Municipal, au lieu ordinaire de ses séances, pour le mardi 11 mars 2025 à 19 heures 00.*

*Le Maire,  
Alain ROCHEREAU*

L'an deux **mille vingt-cinq**, le onze mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de SAINT AVAUGOURD DES LANDES, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de M Alain ROCHEREAU, Maire.

Mme Anne-Marie VRIGNON, M. Thierry ROBERT, Mme Annabelle BERNARD, Mme Françoise THEVENIN, Mme Emmanuelle FOURNIER, Mme Claudie BONNAMY, M Luc CHAUVET, M Jérôme MOUSSION, M. Liguy MALIDAN, Mme Evelyne CHAUVET, et M Jean-Pierre GENEY formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quinze membres.

**Excusés :** Mme Jacqueline FERRÉ, M Jean-François HERBERT et M Gaël MASSON

**Assistait également :** M. BROUTIN Frédéric (suppléant)

**Absente :** Mme BROSSARD Emilie (suppléante)

**Présents :** 12

**Votants :** 12

**Date de convocation :** 4 mars 2025

Monsieur Liguy MALIDAN est nommé secrétaire de séance

## APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET PRINCIPAL ET AFFECTATION DU RÉSULTAT Délibération n° 2025.0311.012

Le Conseil Municipal est réuni sous la présidence de Mme Anne-Marie VRIGNON 1<sup>ère</sup> adjointe au maire. Elle expose le contenu et les résultats du Compte Financier Unique 2024 pour le budget commune.

BUDGET PRINCIPAL				
SECTION	DÉPENSES	RECETTES	DÉFICIT	EXCÉDENT
FONCTIONNEMENT	842 815.22 €	989 033.86 €		146 218.64 €
INVESTISSEMENT	630 396.42 €	433 252.94 €	197 143.48 €	

Le conseil décide d'affecter comme suit :

Section de fonctionnement	Euros
Excédent antérieur à reporter	+ 513 744.41 €
Résultat de l'exercice 2024	+ 146 218.64 €
Résultat disponible à affecter	+ 659 963.05 €

Au compte 002 excès de fonctionnement : 372 982,40 €

Section d'Investissement	Euros
Excédent antérieur à reporter	-89 837.17 €
Résultat de l'exercice 2024	-197 143.48 €
Déficit de la section d'investissement	-286 980.65 €

Au compte 001 déficit d'investissement : - 286 980,65 €

Au compte 1068 recette d'investissement : 286 980,65 €

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**Approuve** le compte financier unique 2024 tel que présenté.

**Décide** d'affecter les résultats 2024 tels que présentés ci-dessus.

**Rappelle** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de leur notification, de leur réception par le représentant de l'Etat et de leur publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme.

Le Maire

Alain ROCHEREAU

Délibération déposée à la  
SOUS-PREFECTURE  
des SABLES D'OLONNE  
Le 19/03/2025  
Publiée le 19/03/2025

## APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE LE ROCHER ET AFFECTATION DU RÉSULTAT Délibération n° 2025.0311.013

Le Conseil Municipal est réuni sous la présidence de Mme Anne-Marie VRIGNON 1<sup>ère</sup> adjointe au maire. Elle expose le contenu et les résultats du Compte Financier Unique 2024 pour le budget lotissement Le Rocher

BUDGET LE ROCHER				
SECTION	DÉPENSES	RECETTES	DÉFICIT	EXCÉDENT
FONCTIONNEMENT	236 764.07 €	0.00 €	236 764.07 €	
INVESTISSEMENT	500 000.00 €	433 252.94 €	500 000.00 €	

Le conseil décide d'affecter comme suit :

Section de fonctionnement	Euros
Excédent antérieur à reporter	+ 559 780.10 €
Résultat de l'exercice 2024	-236 764.07 €
Résultat disponible à affecter	323 016.03 €

Au compte 002 excès de fonctionnement : 323 016.03 €

Section d'Investissement	Euros
Excédent antérieur à reporter	+500 000.00 €
Résultat de l'exercice 2024	-500 000.00 e
Déficit de la section d'investissement	0.00€

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**Approuve** le compte financier unique pour le budget lot le Rocher 2024 tel que présenté.

**Décide** d'affecter les résultats du budget lot le Rocher 2024 tels que présentés ci-dessus.

**Rappelle** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de leur notification, de leur réception par le représentant de l'Etat et de leur publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme.

Le Maire

Alain ROCHEREAU

Délibération déposée à la  
SOUS-PREFECTURE  
des SABLES D'OLONNE  
Le 19/03/2025  
Publiée le 19/03/2025

## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

### Délibération n° 2025.0311.014

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année.

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI.

Monsieur le Maire rappelle les taux applicables en **2024** :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	33.78 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	31.55 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	22.21%

Monsieur le Maire propose d'augmenter de 1 % chaque taxe comme suit pour **2025** :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	34.12 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	31.86 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	22.43 %

**Vu** l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

**Vu** les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,

**Vu** l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour **2025** (état 1259),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (résultats du vote à mains levées : 14 Pour, 0 Contre, 0 Abstention):

- **Fixe** les taux applicables en **2025** comme suit avec une augmentation de 1% :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme.

Délibération déposée à la  
SOUS-PREFECTURE  
des SABLES D'OLONNE  
Le 19/03/2025  
Publiée le 19/03/2025

## DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

### Délibération n° 2025.0311.015

Monsieur le Maire fait part au conseil des déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en mairie et demande aux élus de se prononcer :

Numéro de DIA	Référence cadastrale	Demandeur
0852002500004	Village du Guy Chatenay	ROBIN Michel
0852002500005	Village du Guy Chatenay	BOILEAU Monique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**N'entend** pas exercer son droit de préemption sur les parcelles désignées ci-dessus.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents administratifs nécessaires à l'application de cette décision

**Rappelle** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de leur notification, de leur réception par le représentant de l'Etat et de leur publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Téleréours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme.

Le Maire

Alain ROCHEREAU

Délibération déposée à la  
SOUS-PREFECTURE  
des SABLES D'OLONNE  
Le 19/03/2025  
Publiée le 19/03/2025

### Signatures de l'ensemble des membres du Conseil Municipal

<i>Conseillers Municipaux</i>	<i>Émargements</i>
Alain ROCHEREAU	
Anne-Marie VRIGNON	
Thierry ROBERT	
Annabelle BERNARD	
Françoise THEVENIN	

Jean-François HERBERT	
Claudie BONNAMY	
Luc CHAUVET	
Jacqueline FERRÉ	
Emmanuelle FOURNIER	
Liguy MALIDAN	
Gaël MASSON	
Jérôme MOUSSION	
Evelyne CHAUVET	
Jean-Pierre GENEY	

#### Liste des délibérations

Numéros	Objet de la délibération	Pages
2025.0311.012	Approbation du compte financier unique budget principal et affectation du résultat	17-18
2025.0311.013	Approbation du compte financier unique Le Rocher et affectation du résultat	18-19
2025.0311.014	Vote des taux d'imposition 2025	19-20
2025.0311.015	Déclarations d'intention d'aliéner	20
	Divers et page de signatures	20-23